

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

IVE REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU MARDI 11 JUIN 2024

Président de séance :

Son Excellence Docteur Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative de transition

Secrétaires de séance :

- **Madame Linda Gwladys KANDOLO**
Deuxième Secrétaire parlementaire
- **Monsieur Yaya KARAMBIRI**
Quatrième Secrétaire parlementaire

Dossier en examen :

Projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de crédit n°7462-BF signé le 14 février 2024 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du projet d'accélération de la transformation digitale du Burkina Faso (PACTDIGITAL), dossier n°099.

L'Assemblée législative de transition s'est réunie en séance plénière, le mardi 11 juin 2024, sous la présidence de Son Excellence Docteur Ousmane BOUGOUMA, Président de l'Assemblée législative de transition. Il est assisté au présidium de madame Linda Gwladys KANDOLO et de monsieur Yaya KARAMBIRI, respectivement deuxième et quatrième secrétaires parlementaires qui assuraient les fonctions de secrétaires de séances.

Le gouvernement était représenté par madame Aminata ZERBO/SABANE, Ministre de la Transition digitale, des Postes et des communications électroniques. Elle était assistée de ses collaborateurs et de représentants du ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Le Président de l'Assemblée législative de transition fait son entrée dans la salle et le public se met debout pour l'accueillir, tandis qu'il rejoint le fauteuil présidentiel.

-Il est 09 heures 07 minutes-

Le Président

Mesdames et messieurs les députés, bonjour.

Bonjour aux membres du gouvernement.

Bonjour mesdames et messieurs les fonctionnaires parlementaires.

Bonjour mesdames et messieurs les femmes et hommes de médias.

La séance est ouverte ! ***(Coup du maillet)***

Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez procéder à l'appel nominal des députés.

Mme Linda Gwladys KANDOLO

Deuxième secrétaire parlementaire

Merci Excellence.

Bonjour à toutes et à tous.

Bienvenue à la séance plénière de ce matin.

Heureuse d'être de retour parmi vous.

Le Président

Nous vous souhaitons la bienvenue.

Comment va le bébé ?

Mme Linda Gwladys KANDOLO

Deuxième secrétaire parlementaire

Merci, le bébé va très bien.

Mesdames et messieurs les députés, nous allons procéder à l'appel nominal. Veuillez répondre « présent » à l'appel de votre nom.

(Elle procède à l'appel nominal des députés)

Excellence monsieur le Président, après l'appel nominal, nous avons :

- **12 députés absents excusés,**
- **02 députés absents non excusé,**
- **11 procurations,**
- **58 députés présents,**
- **69 votants.**

Merci.

Le Président

Merci madame la secrétaire parlementaire.

L'Assemblée législative de transition est toujours en nombre pour délibérer et pour régler son ordre du jour.

Annonces :

Mesdames et messieurs les députés, la Conférence des présidents réunie les mardis 28 mai et 11 juin 2024, a établi pour notre session permanente, un projet d'ordre du jour modifié. Ce projet d'ordre du jour a été mis à votre disposition par les services de la législation et du contrôle parlementaire. Il est soumis au vote de l'Assemblée.

Aux termes de l'article 56, alinéa 5 de notre règlement, « Au début de la séance suivant la réunion de la conférence, le Président soumet le projet d'ordre du jour à l'Assemblée législative de transition qui se prononce sur l'ensemble dudit projet. Aucun amendement n'est recevable. En cas de vote, seuls peuvent intervenir, le gouvernement et, pour une explication de vote de cinq minutes au

maximum, les Présidents des commissions ou leurs représentants ayant assisté à la conférence ainsi qu'un orateur par groupe constitué. »

Je donne la parole tout d'abord au gouvernement pour d'éventuelles observations.

Mme Aminata ZERBO/SABANE

*Ministre de la Transition digitale, des Postes
et des Communications électroniques*

Excellence monsieur le Président, à ce stade, il n'y a pas d'observations.

Le Président

Je remercie le gouvernement.

Les présidents des commissions générales souhaitent-ils intervenir pour donner des explications de vote ? **(RAS)**.

Je vous remercie.

J'invite enfin les groupes constitués qui le souhaitent à prendre la parole pour une explication de vote de cinq (05) minutes au maximum. **(RAS)**

Je vous remercie.

L'ordre du jour modifié de la session permanente est adopté.

Il en est ainsi décidé. **(Coup du maillet)**

Mesdames et messieurs les députés sont informés qu'il a été mis à leur disposition auprès des présidents des groupes constitués, le compte rendu analytique de la séance plénière du mardi 28 mai 2024.

En application des dispositions de l'article 58, alinéa 4 de notre règlement, ce compte rendu analytique est considéré comme adopté. Il sera publié et mis en ligne sur le site web de l'Assemblée législative de transition.

Par ailleurs, mesdames et messieurs les députés sont informés qu'il a été également mis à leur disposition auprès des présidents des groupes constitués, les procès-verbaux des séances plénières du samedi 20 et du vendredi 26 avril 2024.

A ce jour, aucun amendement n'est parvenu à la présidence de l'Assemblée législative de transition. En application des dispositions de l'article 59 alinéa 3 de notre règlement, ces procès-verbaux sont considérés comme adoptés.

Enfin, mesdames et messieurs les députés, aux termes des dispositions de l'article 143, alinéa 2 du règlement de l'Assemblée législative de transition, « *Tout député de la transition qui désire poser une question écrite, transmet le texte de sa question au Président de l'Assemblée législative de transition qui le notifie au Premier ministre ; communication en est faite à la toute prochaine séance plénière* ». Fin de citation.

Conformément donc à cette disposition de notre règlement, la députée Némata Brigitte ZOUNGRANA a adressé une question écrite à monsieur le Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement. Cette question est relative aux problèmes sanitaires et environnementaux que crée la décharge publique sise au quartier Toubd-wéogo de la ville de Ouagadougou avec son potentiel de lot de maladies. Cette question écrite a été transmise au Premier ministre.

La député Némata Brigitte ZOUNGRANA recevra une réponse écrite. Conformément aux dispositions du règlement, la réception de cette réponse sera annoncée en séance plénière et la réponse sera publiée dans le procès-verbal de la séance plénière au cours de laquelle l'annonce sera faite.

Mesdames et messieurs les députés, afin de réunir les meilleures conditions d'un examen éclairé des dossiers n°079 et 085, la Commission des Finances et du Budget (COMFIB) a entrepris l'audition de plusieurs acteurs dont des personnes ressources. Par conséquent, pour ces raisons, ci-dessus évoquées, les dossiers n°079 et 085 qui étaient inscrits à l'ordre du jour de notre plénière de ce matin en ont été retirés.

Aussi, la Conférence des Présidents, réunie les mardis 28 mai et 11 juin 2024, a reprogrammé les dossiers n°079 et 085 suivant le rôle de l'ordre du jour modifié de notre session permanente.

Par conséquent, mesdames et messieurs les députés et les membres du Gouvernement, l'ordre du jour de la séance plénière de ce matin est consacré à l'examen du projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de crédit n°7462-BF signé le 14 février 2024 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du projet d'accélération de la transformation digitale du Burkina Faso (PACTDIGITAL), objet du dossier n°099.

La Commission des Finances et du Budget (COMFIB) est affectataire du dossier n°099 pour le fond.

La Commission du Développement durable (CDD) et la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et de la Sécurité (CAEDS) sont saisies pour avis du dossier n°099.

Je passe en discussion le dossier n°099. Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

(Madame la Ministre de la Transition digitale, des postes et des Communications électroniques répond par la négative).

Le Président

Je remercie madame la Ministre.

Avant de passer la parole à la Commission des Finances et du budget, je rappelle que conformément aux dispositions de l'article 102 du règlement de l'Assemblée législative de transition et au regard du nombre d'articles touchés par les amendements de la COMFIB, ceux-ci ont directement été intégrés dans le projet de loi. Par conséquent, la discussion article par article portera sur le texte issu de la Commission des Finances et du Budget.

Je donne la parole au président de la COMFIB pour présenter le rapport de la commission devant la plénière.

Monsieur le Vice-président, vous avez la parole.

M. Drissa SANOGO

Vice-président de la COMFIB

Merci Excellence.

Avec votre autorisation, j'invite l'honorable Wendyéllé Ambroise NIKIEMA, à présenter le rapport de synthèse de la commission à la plénière.

M. Wendyéllé Ambroise NIKIEMA

Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°099

Merci monsieur le Vice-président pour m'avoir donné la parole.

Excellence monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition, chers collègues, bonjour.

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport de la COMFIB relatif au projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de crédit n°7462-BF signé le 14 février 2024 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du projet d'accélération de la transformation digitale du Burkina Faso (PACTDIGITAL).

(Il donne la lecture intégrale du contenu dudit rapport)

Ouagadougou, le 06 juin 2024

Le Vice-président de la commission, **Moussa NOMBO**
Le rapporteur, **Wendyéllé Ambroise NIKIEMA**

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Je passe la parole au Président de la Commission du Développement durable pour son rapport d'avis.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Moussa KONE
Président de la CDD

Merci Excellence monsieur le Président.

Avec votre autorisation, j'invite l'honorable Kanibè TUINA à faire l'économie du rapport à la plénière.

M. Kanibè TUINA
Rapporteur de la CDD pour le dossier n°099

Merci monsieur le président.

Excellence monsieur le président de l'Assemblée législative de transition, *(salutations en moré)*

Mesdames et messieurs les membres gouvernement, *(Salutation en langue locale)*

Honorables députés, (*Salutation en langue locale*)

Personnel administratif, (*Salutation en langue locale*)

Hommes et femmes de médias, (*Salutations en langue locale*).

Excellence monsieur le Président, l'ensemble de la plénière vient de recevoir mon bonjour en langues locales (moré, marka, samo, etc.) alors, permettez-moi de lire le contenu du rapport de la Commission du Développement durable.

L'an deux mil vingt-quatre et le jeudi 06 juin de 14 heures 05 minutes à 14 heures 50 minutes, la Commission du Développement durable (CDD) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Mariam SIDIBE, Première secrétaire de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de crédit n°7462-BF signé le 14 février 2024 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du Projet d'accélération de la transformation digitale du Burkina Faso (PACTDIGITAL).

Au préalable, la CDD, saisie pour avis, a tenu une séance d'appropriation, le lundi 03 juin 2024, de 09 heures 10 minutes à 10 heures 20 minutes, au cours de laquelle elle a relevé ses préoccupations. Celles-ci ont été portées à la connaissance du gouvernement, lors de la séance d'audition de la Commission des Finances et du Budget (COMFIB) saisie au fond, par le député Kanibè TUINA, désigné rapporteur.

L'ordre du jour ci-dessous a été adopté par les commissaires :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la CDD.

Excellence, si vous permettez, je vais aller directement à l'appréciation et à l'avis de la Commission.

II- APPRECIATION ET AVIS DE LA CDD

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des Finances et du Budget fait par le député rapporteur et se fondant sur l'appropriation du projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission.

Au terme de ces échanges, la Commission du Développement durable estime que la ratification du présent accord de crédit permettra :

- d'accélérer la transformation digitale pour renforcer la résilience du système socio-économique ;
- d'améliorer la performance des administrations publique et privée ;
- d'impacter favorablement la production et la diffusion de biens et services tant dans le secteur privé que dans le secteur public ;
- d'améliorer la disponibilité, l'accessibilité et l'appropriation des services numériques au Burkina Faso.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 06 juin 2024

La Première Secrétaire, **Mariam Sidibé**
Le Rapporteur, **Kanibè TUINA**.

Je vous remercie.

Le Président

« Wend na sik Lafi ». *(Rires de la salle)*

Merci monsieur le rapporteur.

Je passe enfin la parole au Président de la CAEDS pour son rapport d'avis.

Merci monsieur le rapporteur.

M. Daniel ZOUNGRANA

Président de la CAEDS

Merci Excellence.

J'invite l'honorable Faïcal THIOMBIANO à livrer le rapport de la Commission.

M. Yempabou Fayçal Harold THIOMBIANO

Rapporteur de la CAEDS pour le dossier n°099

Bonjour chers tous.

Excellence monsieur le Président, avec votre autorisation, j'irai directement à l'appréciation et avis de la CAEDS.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu fait par le député rapporteur, la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et de la Sécurité (CAEDS) estime que la ratification de l'accord de crédit contribuera à :

- réaliser des investissements structurants dans le sous-secteur du numérique et produire des effets d'entraînement illimités sur les autres secteurs économiques pour un développement socio-économique durable du pays ;
- améliorer la disponibilité, l'accessibilité et l'appropriation des services numériques de manière inclusive sur toute l'étendue du territoire national.

Par conséquent, elle émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Toutefois, la CAEDS recommande au gouvernement la prise de mesures idoines pour permettre aux populations des zones frontalières de disposer d'une couverture de réseau téléphonique et internet de qualité.

Ouagadougou, le 06 juin 2024

Le Président, **Daniel ZOUNGRANA**,
Le Rapporteur, **Yempabou Faïçal Harold THIOMBIANO**.

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Mesdames et messieurs les députés, à présent, le débat général est ouvert. Les députés qui souhaitent intervenir dans le débat sont priés de se faire inscrire sur la liste.

Je rappelle qu'aux termes des dispositions de l'article 61, alinéa 4 de notre règlement, je cite : « *Les députés membres de la commission saisie au fond défendent leur rapport devant la plénière. Ils s'abstiennent de poser des questions au cours des débats.* » Fin de citation.

Cette disposition s'applique donc aux députés membres de la COMFIB qui, en rappel, est affectataire du dossier n°099 pour le fond.

Chers collègues, la liste est ouverte.

(Inscription des députés sur la liste d'intervention)

Le collègue Issa SAWAODOGO a la parole.

M. Issa SAWADOGO (GC/OSC)

Merci Excellence.

Avant toute considération, je voudrais d'abord féliciter et encourager le gouvernement pour l'inclusion numérique dans le présent projet de digitalisation. J'ai une et une seule question.

Parfois, nous assistons à l'interruption de la connexion Internet souvent de manière momentanée ou parfois de façon continue sur toute l'étendue du territoire national. Je voudrais savoir quelle est la disposition légale qui permet à votre département de procéder à une telle interruption.

Est-ce que cette manière de faire n'enfreint pas les droits élémentaires de l'Homme ?

Je vous remercie.

Le Président

Je voudrais peut-être qu'on essaye de recadrer quelque chose. Les questions doivent rester strictement en lien avec le projet de loi à nous soumis.

Il ne s'agit pas d'une audition du département en charge de la transition digitale, nous devons nous en tenir à ce qui nous a été soumis aujourd'hui. Il y a d'autres canaux, au besoin, pour interpeller le gouvernement s'il y a d'autres problématiques qui semblent retenir notre attention.

Je vous remercie.

Le collègue Souleymane OUEDRAOGO a la parole.

M. Souleymane OUEDRAOGO (GC/OSC)

Merci.

Excellence monsieur le Président, je voudrais avant de commencer, exprimer à madame la Ministre et son département ma reconnaissance et toute ma satisfaction pour les actions gigantesques qu'elle n'a sans cesse entreprises dans le sens de l'inclusion du numérique. Je suis témoin parce que beaucoup d'associations de personnes handicapées en ont été bénéficiaires et ce serait malhonnête de ma part, maintenant que j'ai l'occasion, de ne pas lui exprimer cette reconnaissance. Et cela, c'est en conformité avec le traité de Marrakech qui donne des facilités d'accès aux personnes qui ont des difficultés de lecture, aux œuvres littéraires, à la recherche, à l'information, à la formation etc. Ce traité a été ratifié par le Burkina Faso en 2015 et même qu'une loi a été adoptée dans ce sens. Merci encore à madame la Ministre pour ces nombreuses actions devenues légendaires.

Pour ce qui concerne ce projet, j'ai compris que la transformation digitale passe par la dématérialisation de l'information des données, mais également la mise en route de sites pour les populations les plus concernées par l'inclusion numérique notamment celles que je viens de citer qui ont des difficultés de lecture, composées pour la plupart de personnes handicapées visuelles et de personnes handicapées auditives. L'accès au numérique ne se limite pas seulement à l'information dématérialisée ou aux sites accessibles, mais il y a également les déterminants de l'accès au numérique qui se composent d'ordinateurs et de logiciels accessibles qui, généralement, coûtent chers.

Madame la Ministre, je voudrais savoir, pour cette catégorie de population à majorité pauvre, composée d'étudiants et d'élèves aveugles, malvoyants et de sourds et malentendants, est-ce que ce pan de la problématique a été pris en compte ?

Je voudrais maintenant m'adresser à la commission. Ça fait maintenant plus de 2 ans que nous sommes ensemble dans le cadre des projets de ratification. Il y a un partenaire qui s'illustre de façon assez remarquable, c'est IDA. Certainement que vous avez cherché à le connaître, c'est une association ? Je m'interroge. C'est une Association de personnes privées, c'est une association d'Etats, ce sont des hommes d'affaires ? Quel est le statut juridique ? Est-ce que vous pouvez nous éclairer par rapport à cet individu

qui depuis longtemps, est très généreux envers le Burkina Faso et qui nous tend la main à chaque fois qu'on en a besoin.

Je vous remercie.

Le Président

J'imagine que vous voulez être membre de cette association.

M. Souleymane OUEDRAOGO (GC/OSC)

En tout cas si on me donne l'opportunité. *(Rires)*

Le Président

Je ne sais pas si le Burkina Faso peut même en être membre ! *(Rires)*

Docteur HIEN Diédon Alain a la parole.

M. Diédon Alain HIEN (GC/OSC)

Merci Excellence.

Madame la Ministre, c'est par rapport aux réponses données aux questions n°06, 09, 10 et 21 qui m'amènent à poser cette première question. D'abord, ce projet PACTDIGITAL est la bienvenue au regard des fortes attentes des populations pour l'accès à la communication par le biais du téléphone, quant on se déplace sans oublier la connexion et les services y afférents.

A cet effet, madame la Ministre, votre département dispose-t-il à ce jour, d'un point des infrastructures victimes d'attaques terroristes ? Les actions de reconquête du territoire se traduisant par la libération et la stabilisation des zones autrefois en défi sécuritaire. Pouvez-vous nous rassurer, madame la Ministre que les villages et les communes actuellement sans possibilité de connexion et de communication seront fortement prioritaires dans la mise en œuvre du projet PACTDIGITAL ?

Avec ce projet si intéressant, le défi sécuritaire n'est-t-il pas une opportunité pour mettre l'accent sur la monétique afin de réduire considérablement la circulation accrue des billets de banque dans notre pays ?

Le Président

C'est bon ? Merci.

L'honorable Lassina GUITI a la parole.

M. Lassina GUITI (GC/FDS)

Merci Excellence.

Merci également à madame la Ministre. J'ai deux questions, la première porte sur les différentes composantes du projet. Je vois que la composante 5 dans le rapport n'est pas budgétisée. J'ai comme l'impression que cette composante ne demande pas de l'argent ; elle porte sur les interventions d'urgence. Faut-il comprendre qu'on prévoit qu'il n'y ait pas d'interventions d'urgence ou encore que ces interventions d'urgence n'aient pas besoin d'argent ou encore qu'on a d'autres moyens de financer ces interventions d'urgence ? Dans le rapport, cette composante est pratiquement à zéro francs. Je ne sais pas s'il s'agit d'une erreur ou quel est le problème ?

Le Président

Chers collègues, je pense qu'il y a une question y relative qui est exactement posée et une réponse a été apportée.

M. Lassina GUITI (GC/FDS)

Donc autant pour moi.

Ma deuxième question porte sur l'ensemble du projet. A écouter les sociétés qui interviennent dans le numérique, j'ai comme l'impression que ce sont ces sociétés qui investissent beaucoup et ce sont les populations qui paient pour accéder aux services du numérique et par conséquent, permettent à ces sociétés de rentrer dans leurs investissements. Je suis donc étonné de voir qu'on soit obligé de nous endetter à hauteur de plusieurs milliards pour encore investir dans le même domaine. J'ai besoin qu'on m'explique à quel moment l'Etat intervient en termes d'investissements et à quel autre moment, les sociétés fournisseurs d'accès interviennent. Parce que ma question se fonde sur le fait qu'il fut un moment, -l'année passée- où on avait demandé à ces sociétés de diminuer un peu leurs tarifs et ce qui nous avait été servi sur les chaînes de télévision, était que les investissements

étaient trop lourds et que par conséquent, il leur était difficile de diminuer les tarifs.

J'ai besoin d'explication pour comprendre un peu à quoi servent les investissements de l'Etat et à quel moment eux également ils interviennent pour ne pas pouvoir diminuer leurs tarifs.

Merci.

Le Président

Merci cher collègue.

L'honorable Moussa SANGARE a la parole.

M. Moussa SANGARE (GC/FDS)

Merci Excellence.

J'aimerais aussi à mon tour féliciter madame la Ministre pour ce projet innovant.

Le développement du numérique joue un rôle important dans la productivité des entreprises, vous l'avez reconnu, ma question est de savoir si dans le cadre de ce projet, il est prévu un certain accompagnement des entreprises nationales intervenant dans le domaine numérique afin qu'elles soient plus compétitives.

La deuxième question est la suivante : dans la composante I-4, « Extension de la compétitivité à large bande grand public dans les zones rurales », de la composante I dénommée, « développer la connectivité pour l'inclusion numérique », cette composante sera-t-elle accompagnée d'une campagne de sensibilisation en milieu rural afin que la population à la base puisse bien tirer profit de l'Internet notamment les questions de ventes en ligne pour qu'elles puissent vraiment maîtriser ces contours pour pouvoir bien exploiter la connexion ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.

Docteur Yiompouen Aimé SOME a la parole.

M. Yiompouen Aimé SOME (FDS)

Merci Excellence pour la parole.

Je joins ma voix à mes prédécesseurs pour remercier madame la Ministre et tous mes encouragements pour les efforts fournis afin que chacun de nous, ayant un smartphone, puisse avoir accès et puisse l'utiliser.

Les réponses aux questions 1, 6 et 10 m'amènent à poser des questions notamment par rapport à la connectivité. Selon ce qui est donné, plus l'indice est élevé, plus on s'attend à de meilleurs services. Et à la question 1, l'indice actuel est de 26,2 ; l'indice de référence étant 100, je ne suis pas sûr qu'on puisse atteindre 100, mais quel est l'indice attendu après les 5 ans de mise en œuvre de ce projet qui va nous coûter pratiquement 92 milliards ?

La deuxième question, c'est par rapport au taux de couverture. En tant que citoyen lambda, ce projet, je vais moi-même l'évaluer. Si j'ai la couverture dans toutes les zones, et dès que je me connecte et que c'est fluide ou c'est rapide, je vais dire que le projet est bien. Pour le reste, je ne sait pas comment vous allez faire pour que ce soit bien, mais, Comme un adage le dit, un bébé ne se préoccupe pas d'où vient le lait de sa mère, il tète seulement. Donc moi en tant que citoyen, je vais utiliser mon téléphone et c'est là que je vais juger. Quel serait le taux de couverture attendu au bout des 5 ans ? Je voudrais l'indice et le taux de couverture.

Merci.

Le Président

Merci.

L'honorable Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA a la parole.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA (GC/PDCE)

Merci bien Excellence.

A mon niveau, j'ai trois petites préoccupations.

Madame la Ministre, j'aimerais savoir si à la fin du projet, une évaluation est prévue ? Si oui, pourquoi cela n'a-t-il pas été mentionné dans une des composantes de ce projet ?

Ma deuxième préoccupation est en lien avec la composante 5. C'est vrai qu'il y a une réponse qui a été donnée, mais j'aimerais savoir en quoi consiste

au juste, cette intervention d'urgence ? Le gouvernement peut-il spécifier ces cas de risques de catastrophes ?

Ma troisième préoccupation est en lien avec la question n°14. A la réponse à cette question, madame la Ministre, il est ressorti que sur les 492 procédures prioritaires identifiées, il n'y a que 149 procédures qui ont été réellement dématérialisées. Qu'est ce qui explique ce faible taux qui est de 30,28 % ?

Enfin, ma dernière préoccupation est en lien avec l'inclusion numérique. J'aimerais savoir quelles sont, madame la Ministre, les actions phares qui seront mises en œuvre pour que cette composante atteigne véritablement son objectif lorsque l'on sait que le terme « les exclus du numérique » existe et qu'il fait référence aux personnes âgées non diplômées, souffrant d'un handicap ou rencontrant des difficultés d'alphabétisation.

A la réponse à la question n°09 pour les personnes handicapées, cela a été répondu mais j'aimerais savoir qu'est-ce qui en est pour les autres cibles que j'ai citées plus haut ? Si on peut avoir quelques actions phares exhaustives sur les autres personnes qu'on appelle généralement « les exclus du numérique » lorsque ce projet parle d'inclusion numérique ? Qu'est-ce qui sera fait pour ces cibles ?

Excellence, je vous remercie.

Le Président

Merci.

L'honorable Abdoulaye SAWADOGO a la parole.

M. Abdoulaye SAWADOGO (GC/PDCE)

Merci Excellence pour la parole.

A la suite des collègues, je vais remercier le gouvernement pour ce projet et remercier également toutes les commissions pour le travail abattu.

J'ai deux questions à madame la Ministre.

La première est la suivante. Je voulais savoir si le gouvernement a fait une évaluation sur l'impact du numérique sur la santé de la population dans le cadre de ce projet.

Deuxièmement, dans ce projet, je n'ai pas entendu parler d'énergie. Alors qu'on sait que l'amélioration et la disponibilisation de ces services dépendent forcément de la fourniture d'électricité.

Madame la Ministre, au Burkina Faso, nous avons toujours des localités où, à partir de 16 heures 30 ou 17 heures, on ne peut plus communiquer. La simple communication est difficile et quasi inexistante pour faute de fourniture d'électricité à ces infrastructures. Je voudrais savoir dans le cadre de ce projet, quel est le niveau de collaboration entre ce projet et la SONABEL pour l'atteinte des objectifs cités.

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.

L'honorable Edouard SAVADOGO a la parole.

M. Pawindé Edouard SAVADOGO (GC/PDCE)

Merci Excellence pour la parole.

Je joins ma voix aux collègues pour féliciter le gouvernement pour un projet qui est noble. Pour moi, l'une des attentes, c'est surtout de participer au développement durable en entamant moins nos forêts pour les questions de papier dans nos administrations.

J'ai quelques préoccupations concernant la réponse aux questions n°16 et 17. Pour ce qui concerne la question 16, j'avoue ne pas être satisfait de la réponse du gouvernement. Parce que pour moi, après une année, les recommandations qui ont été faites par la mission d'information, pour une ressource que le ministère en charge de la Transition digitale pourrait exploiter, on est toujours au niveau des concertations. Si ma mémoire est bonne, une seule de ces fibres, si elle est activée, peut contenir au moins 10 Gigabits pour 4. Cela allait vraiment aider le pays en termes de digitalisation. Donc à ce niveau, j'exprime mon insatisfaction parce que pour moi, la ressource c'est pour l'Etat, je ne vois pas pourquoi les concertations, d'ailleurs, concertations avec qui ? puisque c'est le bien de l'Etat. Pour moi ça devait aller vite.

Et pour la question 17, la réponse dit qu'il y a quatre fibres qui ont été activées par GVA dont 2 sont utilisées dans le cadre du trafic de SITARAIL et 2 autres qui sont utilisées par l'entreprise qui a activé les deux fibres.

Mes questions étaient de savoir, quel a été le coût réel de l'activation de ces fibres ?

La deuxième question : quelle est actuellement l'estimation du retour d'investissements ou du coût d'investissement ? Parce que depuis qu'elle a été activée, je me dis que les 2 fibres qui ont été utilisées par GVA ont un coût quand même. Faisant une comparaison avec les dépenses qui ont été engagées par GVA, on va dire le retour d'investissement qu'ils ont eu en exploitant pendant ce temps-là, est-ce qu'actuellement, l'exploitation de ces 2 fibres rapporte quelque chose à l'Etat ? Parce que lors de la mission d'information, nous avons compris que l'exploitation de cette fibre n'était pas imposée.

Je voudrais que madame la Ministre nous éclaire davantage sur cette question et aussi profiter demander à ce que des actions diligentes soient entreprises pour que les ressources de l'Etat soient utilisées à bon escient pour le bonheur de tout le monde.

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.

L'honorable François d'Assise COULIBALY a la parole.

M. Sié François d'Assise COULIBALY (GC/PDCE)

Merci monsieur le Président.

Mon intervention à 2 volets. Le premier volet, ce sont des félicitations à madame la Ministre et à son collègue de l'enseignement supérieur parce qu'effectivement, j'ai été témoin de la joie des étudiants qui avouent que de plus en plus, la connexion dans les universités est fiable. Je pense que c'est en votre honneur. Soyez-en remercié, soyez-en félicité. Faites en sorte que ce soit aussi durable, c'est surtout ça. Et je pense que le présent projet de loi s'inscrit dans cette logique de la durabilité. C'est pourquoi je m'associe à mon collègue Pawindé Edouard SAWADOGO pour parler aussi de cette question de la fibre optique de SITARAIL. On se pose effectivement la question de savoir ce qui se passe au niveau du gouvernement avec cette affaire de SITARAIL. La mission d'information dont on parle a eu lieu en mars-avril par la CAEDS.

Nous sommes en juin et on nous dit que les concertations sont toujours en cours. Avec qui et dans quel but ?

On nous dit que des missions sont planifiées pour un audit technique. Peut-on avoir un programme exact actuel, puisque ces missions sont déjà planifiées ? Nous allons suivre.

Deuxièmement, est-ce que vous pouvez nous dire exactement, quel est le statut actuel de ces fibres optiques du chemin de fer. Font-t-elles partie de l'assiette de la Convention de concession initiale avec SITARAIL ou sont-elles un patrimoine de la SOPAFER-B. Si c'est la SOPAFER-B, c'est que c'est pour l'Etat. Si c'est pour l'Etat, pendant qu'on s'endette à des milliards pour avoir une connectivité fiable, on a déjà une installation qui existe. Qu'est-ce qui nous coûte de faire une remise à niveau ou une normalisation de ces fibres optiques à moins que ce soit nous-mêmes qui ne comprenons pas bien de quoi il s'agit. Peut-être que vous devez nous expliquer encore davantage pour que nous comprenions. Quel est le problème lié à ces fibres optiques de la SITARAIL ?

Donc voici un peu les quelques questions que j'avais à poser.

Merci.

Le Président

Merci.

L'honorable Kanibè TUINA a la parole.

M. Kanibè TUINA (GC/PDCE)

Merci Excellence pour la parole.

Je félicite à mon tour, madame la Ministre pour votre engagement et vos efforts inlassables pour le taux de couverture du territoire découlant de la réponse du gouvernement à la question n°10.

Cependant, madame la Ministre, la réponse du gouvernement à la question n°09 ne me rassure pas comme le gouvernement rassure. Selon des informations recueillies et vérifiées, des zones couvertes par la G4 ont d'énormes difficultés de communication comparativement quand c'était la 2G. Pas plus tard qu'avant hier, dans un magasin de distribution d'intrants et de semences par le gouvernement, les responsables avaient du mal à envoyer les messages, puisque c'est le procédé qui est utilisé actuellement, on envoie

des messages aux producteurs bénéficiaires. Ils ont passé toute une matinée sans connexion.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous donner plus d'éclaircissements par rapport à ces dysfonctionnements ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.

L'honorable Aboubacar KABRE a la parole.

M. Aboubacar KABRE (GC/PDCE)

Merci Excellence pour la parole.

J'ai une préoccupation à l'endroit du gouvernement.

Madame la Ministre, nous avons observé la présence sur le territoire national, d'un fournisseur d'accès à Internet satellitaire nommé Starlink qui offre un excellent niveau de connectivité et peut être déployé dans les zones les plus reculées du pays avec des débits de plus de 200 mégabits/seconde.

Madame la Ministre, dans ce contexte d'insécurité que connaît notre pays, quelles sont les dispositions prises par le gouvernement pour contrôler cet outil quand on sait que la société derrière Space X n'est pas présente au Burkina Faso. Est-ce que dans le cadre de ce projet, le Burkina Faso pourrait mettre à profit cet outil également ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.

Enfin l'honorable David LOMPO a la parole.

M. Dafidi David LOMPO (GC/PDCE)

Merci bien Excellence.

Je voudrais également féliciter le gouvernement pour ce projet, mais je me posais la question pourquoi est-ce que le gouvernement doit encore

investir tant, dans un domaine totalement privatisé ? Je pensais que ceux qui ont pris l'ONATEL et toutes ses filiales devraient jouer ce rôle.

Maintenant, est-ce que madame la Ministre pourrait davantage m'éclairer par rapport à cela ? Parce que le montant est très important et ce que vous voulez résoudre comme problème est aussi important. C'est pourquoi vous allez trouver que c'est nécessaire que l'Etat intervienne. Maintenant, quel est le rôle de cette société qui a repris ONATEL et tout ce qui l'accompagne ?

Du même côté, je me pose aussi la question à savoir, est-ce qu'en tant que pourvoyeur d'information et comme on sait que l'information est un pouvoir, est-ce que, détenant ce monopole, l'information du gouvernement et de tout le pays est véritablement en sécurité puisque c'est un privé qui manipule ces éléments.

Je voudrais vraiment un peu plus d'éclaircissements pour me rassurer que véritablement, en quête de souveraineté, le Burkina Faso, sur le plan de l'Internet, est vraiment en sécurité.

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.

Votre intervention clôt ainsi la liste des intervenants.

Nous sommes donc aux termes des interventions. Je passe la parole à la Commission des Finances et du Budget pour répondre éventuellement aux questions posées par les députés.

Monsieur le Vice-président, vous avez la parole.

M. Drissa SANOGO

Vice-président de la COMFIB

Merci monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition.

Nous avons noté avec intérêt, les questions posées par les honorables députés et vous constaterez avec nous qu'il n'y a qu'une seule question qui nous est destinée à savoir le statut juridique de l'IDA.

Je voudrais rassurer mon collègue l'honorable Souleymane OUEDRAOGO, que l'Association internationale de développement est une

institution de la Banque mondiale qui aide les pays les plus pauvres de la planète et qui est également sous la supervision de 174 pays actionnaires. Je laisse le rapporteur de la commission donner les détails.

M. Wendyéllé Ambroise NIKIEMA

Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°099

Merci bien Excellence.

Je pense que le Vice-président a répondu à la question. Ce qu'on peut ajouter, c'est que l'objectif de l'IDA, c'est de réduire aussi la pauvreté en accordant des prêts et des crédits sous forme de dons pour stimuler la croissance économique dans les pays les moins avancés. C'est essentiellement l'objectif de la Banque mondiale. Il faut voir l'IDA comme une branche ou un membre à part du groupe de la Banque mondiale.

Merci.

Le Président

Cher collègue, c'est bon ?

Je pensais que vous vouliez faire acte de candidature pour être membre, mais visiblement, vu la réponse de la Commission des Finances et du Budget, individuellement, on ne peut pas être membre.

En fait, le groupe Banque mondial réunit je pense, cinq (05) structures : l'IDA, la banque internationale pour la reconstruction et le développement. Il y a aussi la structure en charge de la garantie, la structure en charge du financement et une autre en charge du règlement des conflits relatifs aux investissements. Ce sont ces cinq (05) structures qui se réunissent pour former le groupe Banque mondiale.

Je remercie le Vice-président de la Commission des Finances et du Budget et les membres de la Commission pour le travail abattu. Je saisis aussi l'occasion pour remercier et féliciter les membres des deux autres commissions saisies pour avis.

A présent, je donne la parole au gouvernement pour répondre aux questions des députés.

Madame la Ministre, vous avez la parole.

Mme Aminata ZERBO/SABANE

*Ministre de la Transition digitale, des Postes
et de la Communication électroniques*

Excellence monsieur le Président,
Honorables députés,
Fonctionnaires parlementaire,
Chers collaborateurs,
Chers amis de la presse, bonjour.

Excellence, avec votre autorisation je vais apporter quelques éléments de réponse aux questions qui ont été posées par les honorables députés. Je les remercie pour les encouragements et félicitations et également les questions. J'espère pouvoir les satisfaire par ces éléments de réponse.

Donc la première question, c'est par rapport à l'inclusion numérique des personnes vivant avec un handicap. Est-ce que cela est pris en compte dans le cadre de ce projet ?

Ce projet comme on l'a dit, c'est vraiment pour promouvoir l'inclusion numérique, donc c'est pris en compte. C'est pris en compte parce que dans le cadre de ce projet, il est prévu une alphabétisation de masse qui va concerner plusieurs couches, plusieurs cibles de la population ; donc les personnes vivant avec un handicap tel que vous l'avez mentionné seront prises en compte dans le cadre de ce programme.

Il y a également en prévision la mise en place de ce qu'on appelle des maisons citoyennes. On va se baser sur le réseau de la poste Burkina Faso pour mettre en place ces maisons citoyennes où les populations pourront avoir de l'aide pour accéder aux services dématérialisés ; parce qu'aujourd'hui nous avons une population, un grand nombre de nos concitoyens qui ne sont pas alphabétisés, donc on reconnaît qu'il peut être difficile pour ces gens-là d'accéder aux services dématérialisés.

Donc ces maisons citoyennes vont contribuer à cette inclusion numérique et rapprocher encore plus, l'administration de nos populations. Ce n'est peut-être pas dans le cadre de ce projet, mais dans le cadre des actions du Fonds pour l'accès au service universel, on a actuellement en cours une étude pour voir justement comment permettre à toutes les populations, notamment les plus vulnérables, de pouvoir accéder à des terminaux, justement pour pouvoir accéder aux services numériques. Donc les personnes vivant avec un handicap sont une cible dans ce cadre, et cette

étude pourra nous donner des pistes pour voir comment on rend accessibles ces terminaux à un certain nombre de cibles.

Le point des infrastructures victimes d'actes terroristes, il y a à peu près un quart des infrastructures, tous opérateurs confondus, qui sont victimes de ces attaques. Il faut dire que ce sont des chiffres qui sont dynamiques, parce qu'il y a des sites qui tombent.

Dès qu'on a la possibilité, on les rétablit ils peuvent encore être vandalisés, il y a des sites pour lesquels on n'a pas encore pu faire de maintenance parce que ces zones sont inaccessibles, où on n'a pas encore eu l'accompagnement de l'armée pour y aller. Donc c'est quelque chose qu'on suit de très près au niveau du ministère, donc on travaille de concert avec les opérateurs et avec l'armée pour pouvoir rétablir les sites dès que cela est possible. Chaque mois, nous avons la situation au niveau des différents opérateurs.

En plus de cela, depuis 2022, le gouvernement a activé le fonds d'urgence pour justement le rétablissement de ces sites. C'est un fonds qui est alimenté par les opérateurs eux-mêmes. Il sert justement dans ces cas d'urgence ou dans certaines situations pour qu'on puisse faire des investissements d'envergure. Donc il a été activé et un contrat d'un peu plus de 3 milliards qui a été passé avec les opérateurs pour qu'on puisse rétablir les sites dans au moins 10 localités, mais l'impact sera plus grand à cause justement des interconnexions qu'il y a entre les infrastructures de communication électronique.

Est-ce qu'on va prioriser les communes et villages impactés ? Oui, et c'est ce qu'on fait. On suit la dynamique de reconquête et dès que c'est possible, on essaie d'intervenir avec les opérateurs pour rétablir les services de communication électronique parce que non seulement c'est important pour nos populations, mais c'est important également pour nos forces de défense et de sécurité dans leur avancée.

La composante 5, on a déjà répondu à cela, les investissements des opérateurs privés et les investissements de l'État. Les opérateurs privés investissent, ils mettent en place leur réseau et ils vendent des services. Mais au moment d'investir, ils ont des cahiers de charges pour lesquels ils ont obligation de mettre le service dans certaines zones, les zones dites rentables. Mais il y a des zones qui ne sont pas comprises dans ces zones et l'État a l'obligation de couvrir ces zones pour permettre à tous les Burkinabè de pouvoir accéder aux services de communication électronique. C'est ce que nous appelons les zones blanches. Donc on a le Fonds pour l'accès et le service universel qui travaille à couvrir ces zones blanches. On en avait déjà

couvert un peu plus d'une centaine et cette année, on a encore lancé un appel pour couvrir plus de 100 autres localités. Mais pour aller vite, nous avons décidé de prendre des ressources dans ce projet pour également couvrir des zones blanches. Nous en dénombrons actuellement près de 1000.

Notre objectif, c'est de les couvrir d'ici trois ans, maximum cinq ans ; on espère qu'avec la dynamique de reconquête, toutes les zones seront libérées pour que nous puissions réussir cette couverture de toutes les zones de notre pays. Donc à côté des zones blanches, l'État est obligé d'investir. Pourquoi ? Parce que le Burkina Faso est un pays enclavé. Donc on n'a pas les câbles sous-marins. Il faut de gros investissements pour pouvoir ramener la capacité ici, pour pouvoir accéder à Internet.

Si on se base juste sur les investissements des opérateurs, ça peut prendre du temps, et ça va être encore plus coûteux que ce qu'on a aujourd'hui. Donc les investissements structurants que l'État a pu faire, à savoir le point d'atterrissage virtuel pour qu'on ait la capacité en gros au Burkina Faso, les points d'échange internet et le backbone, sont des investissements qui permettent justement aux opérateurs de pouvoir les utiliser et de pouvoir maintenant impacter le prix final à l'usage. Et ces investissements ont amené une certaine réduction, parce qu'il y a cinq ans, ce n'était pas les coûts qui se pratiquaient, même si on entend que c'est toujours élevé nous travaillons avec tous les acteurs pour voir comment aller vers une baisse continue de ce coût.

Je pense qu'il y a une question qui a abordé cela, et nous pensons qu'avec tous les efforts qui sont faits, avec tous les projets en cours, on va certainement aller vers une baisse significative des coûts. À côté aussi de cela, l'administration elle-même a besoin de connexion.

Nous avons notre réseau national, le RESINA, qui permet d'interconnecter toutes les structures de l'administration. Sans ce réseau, on paierait des milliards en termes de connexion. Mais grâce à ce réseau aujourd'hui, l'État n'a pas besoin, du moins l'administration ne s'abonne plus au niveau des opérateurs. Donc, ce sont des économies déjà qui sont faites, et cela nous permet de prendre directement la capacité en gros au niveau du point d'atterrissage virtuel pour que l'administration puisse accéder justement à Internet. Et ce réseau-là, l'une de ses particularités ou de ses forces, c'est de permettre à l'administration d'échanger sans avoir besoin d'Internet. Donc, même sans Internet, l'administration peut communiquer, peut échanger, peut accéder à un certain nombre de plateformes. Donc, ces investissements sont importants déjà pour l'administration elle-même et

aussi pour permettre aux opérateurs de pouvoir réduire les coûts des services qu'ils offrent à nos populations.

La cinquième question, accompagnement des entreprises nationales intervenant dans le domaine.

La composante 3 de ce projet c'est l'innovation, c'est l'expertise, c'est le développement des compétences. Donc, à ce niveau, il y a un accent qui sera mis sur l'accompagnement des startups pour vraiment avoir des startups qui proposent des solutions à valeur ajoutée qui peuvent s'exporter au-delà de nos frontières, mais également la participation même des entreprises locales aux activités de ce projet. Nous allons mettre un accent particulier à ce que les appels d'offres puissent permettre que ces entreprises compétissent et puissent justement monter en compétence et en expérience en mettant en œuvre les activités qui sont prévues. Donc, je pense que ça, ça sera un accompagnement pour notre secteur privé, afin de nous permettre aussi d'avoir des champions dans le domaine qui peuvent s'exporter.

Campagne de sensibilisation des populations en zone rurale. C'est prévu parce qu'il y a un volet sur l'alphabétisation numérique de masse, afin que toutes les populations soient outillées pour pouvoir profiter du potentiel du numérique.

La question 6 concerne les indices. La valeur de l'indice à l'issue de ce projet. Mais il n'y aura pas que ce projet qui va impacter cet indice, parce qu'il y a d'autres initiatives qui sont en cours. Et on espère à la fin, disons dans 5 ans, pas juste à la fin de ce projet, mais dans 5 ans, pouvoir avoir au moins 90% en termes de couverture de notre territoire. Maintenant, pour ce qui est de l'indice calculé par le GSMA, on ne l'a pas retenu directement comme indicateur, parce que c'est un modèle qu'ils ont à leur niveau, mais qui prend en compte plusieurs facteurs, comme on l'a dit. La littératie en termes du numérique, les infrastructures, la dématérialisation des services. Et vu toutes les initiatives qui sont en cours, nous sommes persuadés que cet indice aussi va significativement s'améliorer.

L'évaluation du projet. Il y a plusieurs évaluations qui sont prévues. Il y a une évaluation à mi-parcours déjà, et ensuite on aura l'évaluation finale. C'est un schéma un peu classique pour les projets, et normalement c'est la composante 4, coordination du projet. C'est à ce niveau-là qu'on a le suivi évaluation du projet, avec plusieurs activités.

Interventions d'urgence. En fait, comme on l'a dit, ce sont des catastrophes qu'on ne peut pas prévoir aujourd'hui. Ça peut être des inondations, ça peut être des catastrophes imprévues qui vont impacter, de

sorte que soit on ne peut plus mettre en œuvre le projet comme il se doit, soit l'existant est impacté tel qu'on préfère se pencher sur la réhabilitation de cet existant que de continuer à l'étendre. Par exemple, on ne le souhaite pas, mais si on a des inondations ou si on a des actes terroristes qui endommagent notre réseau, on peut prévoir une restructuration du projet pour pouvoir résoudre ce problème déjà sur l'existant que de continuer avec les activités prévues initialement au projet.

492 procédures, faible taux, je pense que c'est le diagnostic qui a été fait lors des assises c'est pour cela qu'avec tous les acteurs, on a décidé et on s'est engagé à améliorer ce taux-là, donc à accélérer la dématérialisation et c'est ce processus qui est en cours depuis les assises d'avril 2023. On a pu dématérialiser près de 43 procédures. L'objectif cette année, c'est d'aller sur une cible de 100 procédures. Les actions qui sont prévues au niveau du projet vont également contribuer à cela, parce que non seulement il y aura un appui à ce processus d'accélération de la dématérialisation des services de l'administration publique, mais on a identifié des services à fort impact pour les usagers afin de les dématérialiser de bout en bout. Je pense par exemple au dossier patient, je pense aux chaînes administratives et pénales au niveau de la justice.

Actions phares pour l'inclusion numérique, j'en ai cité quelques-unes. Vous avez cité un certain nombre de personnes, mais il y a également les femmes qui sont dans cette population de personnes un peu exclues, donc il y aura des opérations spéciales à l'endroit des femmes pour qu'elles aussi ne soient pas laissées en marge de ce processus de transition digitale.

Impact du numérique sur la santé. Ce sont des évaluations qui sont faites par l'ARCEP pour voir un peu si nous respectons les seuils qui sont prévus par l'OMS. Et je pense que les dernières évaluations sont de 2017, je ne sais pas si on en a de plus récentes, mais c'était bon. Continuellement on essaye de faire les évaluations ; je sais qu'au niveau de l'environnement, ils sont entrain également de mettre en place un dispositif pour permettre de pouvoir mesurer ces seuils et s'assurer que les rayonnements ne sont pas nocifs pour la santé des populations.

La question de l'énergie, elle est centrale. Elle est centrale pas seulement pour le numérique mais pour le développement de tout secteur. Et je pense que le gouvernement s'est engagé à aller vers une souveraineté à ce niveau ou pour permettre à ce qu'on mette l'énergie qu'il nous faut pour nos développements socio-économiques.

Nous travaillons avec la SONABEL, nous avons des sites où nous essayons de voir avec eux comment ils peuvent nous fournir déjà une énergie de qualité pour ne pas que nos équipements soient endommagés. C'est vrai que dans certaines zones actuellement c'est assez difficile. On encourage les opérateurs à utiliser le solaire et c'est vraiment des dispositifs hybrides qu'on met en place. Il y a la SONABEL, il y a le solaire et puis il y a des groupes électrogènes.

Mais sauf qu'actuellement dans certaines zones on ne peut pas faire de ravitaillement. Donc c'est juste le solaire et quand il n'y a plus de rayonnement ça se coupe parce qu'ils ne peuvent pas approvisionner les groupes en carburant. Mais je pense que les choses vont aller en s'améliorant. La technologie également évolue, donc de plus en plus on va avoir des équipements, des infrastructures plus robustes et plus résilientes et qui s'adaptent à nos réalités.

La question sur SITARAIL. La fibre optique appartient à l'État, à la SOPAFER-B et donc, à vrai dire, nous les accompagnons dans ce processus-là. Ils avaient déjà passé le contrat, si je peux l'appeler ainsi, avec GVA pour maintenir la fibre. Il faut dire que c'est coûteux, il faut avoir de l'expertise pour le faire. Ils ont choisi de confier ça à GVA mais ce n'était pas juste la réhabilitation parce qu'il y a toujours des maintenances à faire. Donc ça veut dire que GVA s'occupe de la maintenance et en contrepartie utilise la fibre. Nous n'avons pas les évaluations des coûts de réhabilitation ou de maintenance, mais ce sont des choses que nous pourrions avoir avec la SOPAFER-B et vous transmettre.

Maintenant, pourquoi le gouvernement ne se presse pas à utiliser cette fibre ? Parce que ça va demander des investissements, et le besoin n'est pas là. Je veux dire que cette fibre, elle va en Côte d'Ivoire, elle passe par Bobo, mais nous avons déjà le backbone qui lui fait 48 fibres qu'on n'utilise pas encore entièrement. Donc il n'y a pas d'urgence, c'est pour ça qu'on va faire les audits, et on va voir si l'opportunité y est d'investir pour réparer ces fibres et les utiliser.

Au niveau des zones couvertes par la 4G, et où c'est défaillant par rapport à quand c'était la 2G, et où on a une indisponibilité même pour les SMS.

Je ne saurais pas dire si c'est la 4G le problème, c'est peut-être un problème de connexion, peut-être que même si c'est encore la 2G, on l'aurait à cause des difficultés qu'on a avec la destruction des infrastructures et la dégradation de la qualité dans certaines zones, à cause justement, on va dire

d'une population plus élevée que celle qui était prévue lorsqu'on faisait les installations.

A cause du déplacement des populations, il y a des zones aujourd'hui qui ont peut-être le double des populations pour lesquelles les infrastructures avaient été installées. On travaille avec les opérateurs pour densifier les infrastructures dans ces zones, mais on a des obstacles par rapport à ça, parce que les populations ne sont pas toujours favorables à ce qu'on puisse installer les infrastructures. C'est un travail qu'on est en train de faire pour essayer de rassurer les populations et de permettre aux opérateurs de déployer plus d'infrastructures pour pouvoir densifier les infrastructures dans les zones où on a un grand nombre de populations.

Les dysfonctionnements au niveau des réseaux opérateurs, on le constate, on le vit même ici à Ouaga. Et comme j'ai dit, c'est multifactoriel. Dans certaines zones, c'est dû à la destruction des sites, mais dans les zones comme Ouaga ou Bobo, c'est vraiment dû à la densité de la population et il nous faut mettre plus d'infrastructures. Mais les opérateurs, ils nous disent, nous avons des infrastructures, mais nous ne pouvons pas les installer parce que les populations s'opposent. Donc, il y a ce travail qu'on doit faire et c'est une manière de solliciter aussi votre accompagnement dans ce processus, parce que c'est un peu contradictoire de vouloir de la qualité, de refuser qu'on installe les infrastructures qui nous permettront d'aller vers cette qualité.

Mais nous travaillons avec eux et comme nous l'avons annoncé dans les réponses, on est en train d'élaborer une feuille de route pour voir quelles actions concrètes on peut mettre en œuvre avec tous les acteurs pour que d'ici la fin de cette année, on puisse ressentir, ne serait-ce que dans les grandes villes, une amélioration significative de la qualité des services de communication électronique.

La présence de Starlink au Burkina Faso, le régulateur, l'ARCEP, a sorti une décision interdisant l'utilisation des terminaux Starlink sur nos territoires, parce que Starlink n'a pas de licence pour opérer sur nos territoires. Donc ça, c'est déjà la première mesure. Maintenant, des discussions sont en cours avec l'opérateur lui-même pour voir si on va vers une licence avec lui, ou comment on légifère sur cette question. Parallèlement à cela, on travaille à un encadrement plus efficace des opérateurs satellitaires, donc il y a des textes qui sont en cours d'élaboration. Mais les discussions avec l'opérateur vont nous permettre de décider s'il faut juste interrompre le signal sur l'ensemble du territoire. Donc ça, c'est

vraiment des échanges qui sont en cours et des évaluations aussi qui sont faites, parce qu'il y a d'autres implications.

La dernière question que je vois, c'est pourquoi le gouvernement doit investir tant dans un domaine totalement privatisé ? Je pense avoir déjà un peu répondu à la question. Mais ce projet n'est pas juste pour les investissements dans les infrastructures de connectivité. Comme on l'a dit, ça, c'est la composante 1 qui est autour de 30 milliards. Et dans cette composante une, on a la couverture des zones blanches où les opérateurs n'ont aucune obligation.

Dans la composante 2, ce sont les services. Dans cette composante, on prévoit la construction d'un data-center national, qui va non seulement répondre aux besoins de l'administration en termes d'hébergement, mais également permettre aux privés de pouvoir héberger en local leurs plateformes et leurs données. En plus de ce data-center, il y a tout ce qu'on a sur la dématérialisation des services, tout ce qu'on a sur le renforcement de la sécurité informatique, la sécurité de notre cyberspace.

Et dans la composante 3, qui fait un peu plus de 10 milliards, c'est tout ce qui est compétence. Donc pouvoir diversifier les filières de formation, pouvoir mettre en place des labos d'excellence, pouvoir faire l'alphabétisation de masse dont on a parlé. Donc ces 100 milliards ont l'air beaucoup, mais ce n'est pas juste pour les infrastructures de connectivité, mais ça reste insuffisant par rapport aux besoins que nous avons si nous voulons aller vers une transition digitale effective.

La sécurité et la souveraineté par rapport au fait que nous ayons des opérateurs privés. Les opérateurs privés, c'est pour les réseaux que nous connaissons, sur nos smartphones ou l'ADSL que nous avons à la maison. Au niveau de l'administration, comme je l'ai dit, on a un réseau privé, un réseau propriétaire qui est géré par l'administration, où on met tout ce qu'il faut pour la sécurisation de ce réseau, donc des actifs de l'administration. Au-delà de cela, on essaie de monter en compétence avec notre agence de cybersécurité parce que de plus en plus, en allant vers la dématérialisation, on s'expose, donc il est important qu'on puisse avoir une agence à même de mettre en place tous les outils pour protéger les données des usagers, mais également toutes les plateformes de l'administration.

En parlant de souveraineté aussi dans ce domaine, c'est pouvoir héberger nos données en local parce qu'aujourd'hui, faute d'infrastructures, certaines applications, certaines données sont hébergées à l'extérieur. Donc c'est pour cela, en urgence, dès cette année, nous allons avoir la construction

de deux mini data centers afin que les plateformes, les données des usagers au niveau de l'administration soient déjà stockées en local et avec le data center national, nous pensons pouvoir résoudre cette problématique de façon définitive.

Excellence, je pense avoir fait le tour des questions, sauf omissions.
Je vous remercie.

Le Président

Je vous remercie madame la Ministre.

Le débat général est clos. J'appelle à présent en discussion, les articles du projet de loi, objet du dossier n°099.

Je passe la parole à la Commission.

Intitulé du projet de loi. Y'a-t-il des observations ?

M. Ambroise Wendyéllé NIKIEMA

Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°099

Excellence, il n'y a pas d'observations.

Le Président

Merci.

Les visas. Y a-t-il des observations ?

M. Ambroise Wendyéllé NIKIEMA

Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°099

Excellence, il y a quatre amendements qui sont en gras et expliqués en bas de page.

Le Président

Je vous remercie.

Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez me rappeler le nombre de votants.

Mme Linda Gwladys KANDOLO

Deuxième Secrétaire parlementaire

Excellence, nous avons 69 votants.

Le Président

Merci Madame la Secrétaire parlementaire.

Article 1. La commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Ambroise Wendyéllé NIKIEMA

Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°099

Excellence, nous avons trois amendements qui sont en gras et expliqués en notes de bas de page.

Le Président

Merci. L'article 1 est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 69

Adopté.

Article 2. La commission a la parole.

M. Ambroise Wendyéllé NIKIEMA

Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°099

Excellence, l'article 2 n'a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 2 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 69

Adopté.

A présent, je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°099.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69

L'Assemblée législative de transition a adopté ! (Coup du maillet)

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de notre séance plénière de ce matin est épuisé.

Mais avant de lever la séance, je voudrais relever et saluer la présence de Son Excellence Jacob OUEDRAOGO, ancien ambassadeur du Burkina Faso au Sénégal qui est venu suivre nos travaux. Je relève que Son Excellence a été Président de la CAGIDH, comme quoi député un jour, député toujours.

Excellence, bienvenue à la maison.

La prochaine séance plénière aura lieu le jeudi 20 juin 2024 à 9 heures. Elle sera consacrée à l'examen des rapports des commissions d'enquête parlementaire conformément à l'ordre du jour de notre session permanente.

La séance est levée ! ***(Coup du maillet)***

-Il est 11 heures 21 minutes-

***Ainsi fait et délibéré en séance publique,
à Ouagadougou, le 11 juin 2024.***

Le Président de séance



Dr Ousmane BOUGOUMA
 Président de l'Assemblée législative de transition

La Secrétaire de séance



Linda Gwladys KANDOLO
 Deuxième Secrétaire parlementaire